

Conformément à l'article L.112-13, § 1^{er} du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer

M.

Pour la première fois à la séance du Conseil communal qui aura lieu le **26 décembre 2013 à 14 heures** à la Maison communale, 71 avenue du Castillon à 1450 Chastre.

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbal de la séance du 26 novembre 2013 : approbation (Vote)
2. C.P.A.S. : budget de l'exercice 2014 : approbation (Vote)
3. Finances communales : rapport accompagnant le projet de budget 2014 : présentation et commentaires
4. Finances communales : dotation en faveur du C.P.A.S. dans le cadre du budget 2014 : fixation (Vote)
5. Finances communales : dotation en faveur de la Zone de Police dans le cadre du budget 2014 : fixation (Vote)
6. Finances communales : modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2013 : décision de l'Autorité de tutelle (Information)
7. Finances communales : budget de l'exercice 2014 : arrêt (Vote)
8. Marchés publics : travaux et acquisitions prévus au budget de l'exercice 2014, au service extraordinaire – conditions et mode de passation de certains marchés : décision (vote)
9. Fiscalité communale : règlements-taxes et règlements-redevances : décisions de l'Autorité de Tutelle (information)
10. Marché de fournitures : acquisition de radars préventifs et d'un analyseur : principe, mode de passation de marché et cahier spécial des charges : décision (vote)
11. Urbanisme : permis d'urbanisme rue du Dessus : construction d'un trottoir et cession de l'ouvrage : décision (vote)
12. Voiries : dénomination d'une nouvelle voirie : décision (vote)

HUIS CLOS

13. Personnel administratif : reprise des fonctions du Directeur financier (Information)
14. Personnel enseignant : désignations : ratification

Pour le Collège communal :

Par ordonnance :

Le Directeur général ,

X. CHARLIER



Le Bourgmestre,

C. JOSSART

Chastre, le 18 décembre 2013

Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Nous avons l'honneur de vous inviter à la réunion publique annuelle commune du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale organisée, en application des articles 26 bis § 5 de la Loi organisation des CPAS et L-1122-11§3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Celle-ci aura lieu le **26 décembre 2013 à 13 h 30** à la Maison communale de Chastre, 71 avenue du Castillon.

ORDRE DU JOUR

Synergies existantes et à développer entre la Commune et le CPAS – Economies d'échelle ou chevauchements d'activité du CPAS et de la Commune : rapport : adoption.

Par ordonnance :

Le Directeur général,


Y. CHARLIER

Le Bourgmestre,


C. JOSSART

